FRC. 3.
25730 a

Case
FRC
23154

MÉMOIRE

Lu par le premier Ministre des Finances, à l'Assemblée Nationale, le 14 Novembre 1789, et imprimé par ses ordres.

A PARIS,

Chez Baudouin, Imprimeur de l'Assemblée Nationale, rue du Foin S. Jacques, N°. 31.

THE NEWBERRY
LIBRARY

MÉMOIRE

*Lu par le premier Ministre des Finances, à l'*ASSEMBLÉE NATIONALE*, le 14 Novembre 1789, et imprimé par ses ordres.*

MESSIEURS,

C'eſt une pénible ſituation pour moi que d'avoir ſi ſouvent à vous entretenir des embarras & des difficultés des Finances. Je n'ai eu que des inquiétudes & des déplaiſirs dans cette adminiſtration, depuis l'inſtant où je l'ai repriſe au mois d'Août de l'année dernière.

Le diſcrédit général à cette époque, l'exiſtence d'un déficit immenſe, & l'extrême pénurie du Tréſor royal ont déployé devant moi les premiers obſtacles. Cependant les revenus de l'état étoient

au moins dans leur entier, & les recouvremens s'exécutoient avec la ponctualité usitée. On ne prévoyoit pas encore l'affreuse disete des subsistances, dont nous étions menacés, & l'on ne soupçonnoit pas les malheureux évènemens qui ont contrarié la perception des droits & des impôts, & qui, en jetant l'alarme dans les esprits, ont détourné le cours de toutes les affaires, & ont fait disparoître, à-la-fois, l'argent & la confiance. Un avenir favorable se présente à nos regards, mais il n'est embrassé que par l'espérauce, & les affaires de Finances n'en éprouvent point encore la salutaire influence.

L'Assemblée nationale, de concert avec le Roi, a cependant déterminé deux grandes dispositions pour l'encoragement du crédit, & pour le rétablissement de l'ordre dans les Finances. Par l'une, elle assure, à commencer du premier Janvier prochain, un parfait équilibre entre les revenus & les dépenses fixes, & par l'autre, elle autorise une contribution patriotique, dont elle a présumé que le produit pourroit être équivalent aux besoins extraordinaires de cette année & de l'année prochaine.

Une immense difficulté reste à vaincre encore. Cette contribution patriotique ne fournira que des ressources graduelles, puisque le dernier terme

A

de payement s'étend jusqu'au premier Avril 1792.

Cependant les besoins sont instans, & l'état du crédit, en ces momens critiques, n'offre aucun secours sur lequel on puisse solidement compter.

L'Assemblée nationale verra, par le tableau annexé à ce mémoire, qu'en acquittant les engagemens pris avec la caisse d'escompte, pour le 31 Décembre, les besoins de cette année s'éléveroient à 90 millions, mais les anticipations sont fort diminuées.

Les dépenses extraordinaires pour l'année prochaine peuvent être évaluées à environ 80 millions, & l'on vous en remettra l'aperçu.

Mais le besoin seroit plus grand, si, à commencer du premier Janvier prochain, l'équilibre entre les revenus & les dépenses n'étoit pas encore établi dans son entier.

Si le remplacement de la diminution du produit, sur la gabelle, n'étoit pas effectué, à commencer pareillement du premier Janvier prochain.

Si le payement de l'année ordinaire des droits & des impositions essuyoit des retards.

Si les anticipations sur l'année 1790, quoiqu'infiniment réduites, ne pouvoient pas être renouvelées complétement.

On ne peut donc encore, en cet instant, déterminer, d'une manière positive, quel sera le secours extraordinaire, indispensable, pour suppléer au déficit extraordinaire & momentané de l'année 1790. C'est être modéré que de le supposer de 80 millions, & personne ne peut en répondre avec certitude, au moment où je rédige ce Mémoire.

Voilà donc 80 millions à ajouter au moins aux 90 qui sont nécessaires pour achever le service de cette année, & s'acquitter avec la Caisse d'Escompte.

Secours total à trouver 170 millions.

Cependant pour se faire une juste idée de la difficulté des circonstances, il ne suffit pas d'arrêter son attention sur l'embarras du Trésor Royal; il faut encore porter ses regards sur la situation de la Caisse d'Escompte, établissement étroitement lié avec la chose publique, & avec les finances en particulier.

Cet établissement a rendu les plus grands services au Commerce, & les secours que les Finances en ont reçu depuis quelque temps, ont été aussi importans que nécessaires. Il n'en résulteroit aucun inconvénient pour la Caisse d'Escompte, si l'Etat avoit des moyens suffisans pour la rembourser aux

époques convenues; mais un grand discrédit ayant pris la place des ressources, dont un nouvel ordre de choses avoit donné l'espérance, il devient impossible, sans de nouveaux moyens, de remplir les engagemens contractés avec la Caisse d'Escompte, engagemens qui sont partie des besoins extraordinaires de cette année.

La situation de la Caisse d'Escompte n'est pas seulement critique, en raison des avances qu'elle à faites au Gouvernement; elle participe, comme le Trésor Royal, comme tout le Commerce, comme la France entière, aux inconvéniens majeurs qui résultent de la rareté excessive du numéraire effectif.

Je dois répétér ici ce que j'ai dit dans une autre occasion sur les causes de cette rareté. Et d'abord elle a toujours été éprouvée dans les temps d'alarmes, & dans les importantes crises des Empires; chacun, incertain des résultats d'un grand trouble, ou simplement d'une révolution majeure, resserre son argent, & attend, pour en disposer, que les évènemens se calment ou s'éclaircissent. Il y a de plus, aujourd'hui, des circonstances particulières qui concourent à la rareté du numéraire. Notre ancienne balance de Commerce avec les pays Etrangers, balance toujours favorable à la France, est dé-

rangée par diverſes cauſes. Nous avons importé cette année des quantités immenſes de bleds, & nous demandons encore aux pays Etrangers de nouveaux ſecours; notre traité de Commerce avec l'Angleterre nous rend débiteurs, envers ce Royaume, d'une ſomme de marchandiſes manufacturées que nos propres fabriques fourniſſoient autrefois.

Les Etrangers, intimidés par nos circonſtances, s'éloignent de nos fonds publics, & au lieu d'y employer annuellement une portion de leur capitaux, pluſieurs, depuis quelque temps, cherchent à s'en défaire, & tout au moins ils n'y replacent pas les intérêts que nous leur payons, & nous ſommes obligés de leur en remettre les fonds en entier. Les voyageurs étrangers ſont détournés, par nos troubles intérieurs, de venir en France, & nous avons perdu, pour un temps, l'introduction de numéraire que leurs grandes dépenſes dans le Royaume occaſionnoient.

Enfin, ce que peut-être on n'a jamais vu, même aux époques les plus fatales de la Monarchie; une émigration prodigieuſe, toute compoſée de gens riches ou aiſés, attire dans l'Etranger, non-ſeulement des fonds proportionnés aux dépenſes

des Citoyens qui nous quittent, mais encore une partie de leurs capitaux disponibles.

Je dois citer encore une cause de la rareté de l'argent, non pas dans le Royaume, mais dans la circulation : c'est le retard du payement des impôts, retard qui retient inutilement dans une multitude de mains, les espèces qui doivent servir aux dépenses publiques, & se diviser ensuite de nouveau par les consommations.

Enfin, les temps de divisions, les temps où l'esprit de parti se déploie avec une grande force, donnent lieu quelquefois aux sequestres de l'argent, par le seul desir de gêner la circulation & de produire un embarras qui amène un surcroît de confusion, propre à changer la situation des affaires & la scène des évènemens. Il existe donc une grande diversité de causes particulières, qui, avec les causes générales, concourent à la rareté du numéraire, rareté qui s'accroît ensuite par elle-même, parce que la crainte de manquer d'argent, comme la crainte de manquer d'une denrée nécessaire, engage ceux qui en ont à se ménager une double provision.

Faisons maintenant le résumé précis des effrayantes difficultés que nous avons encore à vaincre.

Il faut trouver un secours extraordinaire de 170

millions, ſoit pour les beſoins imminens de cette année, ſoit pour aſſurer le ſervice de l'année prochaine, & il faut trouver ce ſecours au milieu d'un diſcrédit abſolu.

Il faut de plus ſoutenir l'édifice de la Caiſſe d'Eſcompte, édifice ébranlé & près à tomber; il faut, s'il eſt poſſible, lui procurer une nouvelle force; ou, ſi l'on veut abandonner cet établiſſement, malgré ſon intime connexité avec les finances & les affaires publiques, malgré le ſouvenir des ſervices qu'on en a tirés, il faut ſe propoſer un deſſein plus difficile encore à remplir, celui d'être juſte envers les actionnaires & envers les porteurs actuels des billets de caiſſe.

Il faut encore s'occuper d'accélérer le payement des rentes ſur l'Hôtel-de-Ville, & parvenir, d'ici à une époque peu éloignée, à les remettre au moins aſſez au courant, pour n'avoir plus qu'un ſémeſtre en arrière, & pour aſſurer les payemens à l'avenir de la manière la plus régulière.

Enfin, le dernier but qu'on doit avoir en vue, c'eſt de ſe préſerver, s'il eſt poſſible, des funeſtes effets de la rareté exceſſive du numéraire effectif.

Je déclare d'abord, que ſelon mes lumières, toutes ces entrepriſes ſont impoſſibles à exécuter ſans inconvéniens, & qu'ainſi nulle propoſition ne

peut être jugée parfaitement bonne en elle-même; le mérite de celle qui sera préférée dérivera toujours en partie des objections plus grandes que l'on pourra faire contre tout autre plan. Et pour le dire en passant, le grand malheur des Ministres, en des temps si difficiles, c'est d'avoir presque toujours à employer leurs facultés & leurs moyens, non pas à faire un bien complet & manifeste, mais a adoucir les maux, à en prévenir le progrès, & à tirer des circonstances le parti le moins désavantageux; ce genre de travail, le plus pénible de tous, ne procure aucune récompense de la part des hommes, parce qu'ils en comparent le résultat avec les idées de perfection que chacun se forme si facilement, au lieu de le rapprocher des inconvéniens & des dangers qu'on a eu le bonheur d'éviter : mais cette comparaison, ce rapprochement, peu de gens sont tentés de le faire, car on ne prend pas de la peine pour louer autrui.

Je vais maintenant développer de quelle manière je pense qu'on peut se tirer, au moins passablement, des difficultés actuelles : vous jugerez, Messieurs, de ce moyen; vous le comparerez avec d'autres, & s'il s'en présente un meilleur, comme il est très-possible, je serai le premier à l'adopter & à le faire valoir. L'amour-propre d'auteur seroit

aujourd'hui, de tous les ſentimens, le plus miſérable; nous ſommes tous ſous le poids de circonſtances, où le déſir de ſauver la choſe publique eſt devenu le ſeul véritable intérêt particulier, en même temps qu'il doit être la ſeule paſſion de l'homme d'Etat.

Il faut vous rappeler, Meſſieurs, que les fonds extraordinaires dont vous avez beſoin pour cette année & la ſuivante, ſont au moins de 170 millions.

J'ai dû d'abord examiner s'il étoit poſſible de trouver, par la voie ordinaire des emprunts, une ſomme auſſi conſidérable, ſomme encore ſuſceptible d'accroiſſement par les motifs dont j'ai fait mention; & il m'a paru, qu'en ces momens d'alarmes & de diſcrédit, l'on eſſayeroit en vain d'y réuſſir, même en ſe ſoumettant à un intérêt uſuraire. Cependant, un tel intérêt obligeroit à augmenter en proportion la ſomme des impôts, & rendroit plus difficile l'établiſſement d'un équilibre entre les revenus & les dépenſes fixes, diſpoſition ſi néceſſaire, & ſur laquelle l'ordre entier des finances doit conſtamment repoſer.

J'ai réfléchi enſuite ſur la manière très-ſimple de ſe tirer de toute eſpèce d'embarras, & que pluſieurs perſonnes propoſent aujourd'hui, celle de

créer, par forme de papier-monnoie, remboursable ou non remboursable, une somme de billets d'Etat, non seulement proportionnée aux besoins de cette année & de l'année prochaine, mais suffisante encore pour liquider tous les arrérages d'intérêt ou de rente, tous les reliquats dus par les départemens, tous les effets dont le remboursement a été suspendu, & auxquels on a attribué un intérêt de cinq pour cent.

On éteindroit encore, avec ces billets, tous ceux de la Caisse d'escompte; on s'acquitteroit de même des capitaux dus par l'État aux Actionnaires; & de cette manière, enfin, par une opération d'une vaste étendue, on résoudroit, en un moment, toutes les difficultés de finance.

Mais si les circonstances uniques où la France & les finances se trouvent, mettent dans la nécessité de se servir de billets qui ne soient pas convertibles en argent, à volonté, il me semble que bien loin d'user immodérément de cette ressource, il faut s'appliquer à la resserrer dans les plus étroites limites; il faut que la somme des billets en circulation soit restreinte aux besoins les plus pressés & les plus indispensables; il faut encore accélérer, par tous les moyens possibles, le terme de leur durée; enfin, pour ménager la confiance, il convient de

ſe rapprocher des uſages auxquels le crédit eſt attaché par les effets puiſſans de l'habitude.

Tel eſt le but, Meſſieurs, vers lequel il m'a paru convenable de diriger ſes combinaiſons ; & ſi vous penſiez différemment, il vous ſeroit facile d'adopter un ſyſtême plus étendu ; car rien n'eſt plus aiſé, rien n'eſt plus commode en commençant, que la création pure & ſimple d'une quantité de billets d'Etat proportionnée à toutes les dépenſes auxquelles on voudroit ſatisfaire.

Je vais maintenant vous expliquer le plan auquel, d'après les principes que j'ai établis, je donnerois la préférence.

La Caiſſe d'eſcompte ſeroit convertie en Banque nationale.

On accorderoit à cet établiſſement un privilége pour dix, vingt ou trente ans, à votre choix.

Le nombre de ſes Adminiſtrateurs ſeroit porté à vingt-quatre par une nouvelle élection des Actionnaires ; & ſix ou huit de ces Adminiſtrateurs devroient être néceſſairement choiſis parmi des perſonnes abſolument étrangères aux affaires de Banque & de Finance.

Un nombre quelconque de Commiſſaires nom-

més par vous, Messieurs, veilleroit sur la partie de la gestion des Administrateurs de la Banque nationale, qui intéresseroit la confiance publique.

Tous les Statuts concernant l'Administration intérieure de la Caisse d'escompte seroient revus & discutés; & le résultat de cet examen, consenti par les Actionnaires, & revêtu d'une sanction légale, formeroit le Règlement applicable à l'Administration de la Banque nationale.

La somme des billets de Caisse mis successivement en circulation, seroit fixée à 240 millions.

La Nation, par un Décret spécial de votre part, sanctionné de Sa Majesté, seroit caution de ces billets.

Ils seroient tous revêtus d'un timbre aux armes de la France, & ayant pour légende, ces mots: *Garantie nationale.*

Ce timbre seroit apposé par vos Commissaires sur une quantité quelconque de billets, dont il seroit tenu registre, & dont la somme totale ne pourroit jamais excéder 240 millions.

Ces billets, conformément aux dispositions de l'Arrêt du Conseil du 18 Août 1788, pour les billets de la Caisse d'escompte, continueroient à être reçus comme argent dans toutes les Caisses royales & particulières de Paris.

Vous décideréz, Messieurs, si cette disposition peut être rendue générale, soit par l'effet d'un Décret de votre part, soit par un acquiescement libre de la part des principales villes du Royaume.

Voilà les premières conditions du projet que je soumets à votre considération.

Il faut maintenant que je m'arrête sur les parties de ce plan, dont la discussion est la plus importante, & je vais commencer par les indiquer.

1°. Le fonds capital à l'avenir de la Caisse d'escompte convertie en Banque nationale.

2°. L'emploi des fonds de la Banque nationale.

3°. Comment l'Etat ne courroit aucun risque, en se portant caution des 240 millions de billets de Caisse en circulation.

4°. Avantages que les finances de l'Etat tireroient des dispositions qu'on propose.

5°. Accroissement de secours pour le Commerce.

6°. Assignations ou rescriptions qui seront délivrées à la Banque nationale contre ses avances.

7°. Calcul sur le profit des actions.

8°. Les moyens qui peuvent faciliter la levée de douze mille cinq cents actions nouvelles.

Je vais reprendre maintenant ces huit indications.

ARTICLE PREMIER.

Le fonds capital de la Caisse d'escompte convertie en Banque nationale.

Le capital de la Caisse d'escompte est aujourd'hui composé de 30 millions circulans dans ses affaires, & de 70 millions déposés par les Actionnaires au Trésor Royal, au commencement de l'année 1787.

En tout, 100 millions de capital appartenant à vingt-cinq mille actions, à raison de quatre mille francs par action.

Je proposerois maintenant que ce capital fût augmenté de 50 millions, par une création de 12,500 actions nouvelles, payables en argent effectif, & faisant, à quatre mille francs par action, la susdite somme de 50 millions.

Le nombre total des actions se trouveroit ainsi de 37,500, lesquelles, à raison de quatre mille francs par action, formeroient un capital de 150 millions.

Ces 150 millions deviendroient la première caution des 240 millions de billets de caisse, qui seroient successivement mis en circulation.

La ſeconde caution dériveroit de tous les effets pris à eſcompte par la Banque nationale, & leur ſomme ſeroit néceſſairement égale à la totalité des billets de caiſſe, puiſqu'aucun de ces billets n'auroit été délivré qu'en payement des effets ſur leſquels la Banque nationale auroit fait des avances par forme d'eſcompte.

Enfin la troiſième caution des billets de caiſſe, & la plus importante de toutes, ſeroit la garantie pleine & entière de la Nation même, & je montrerai bientôt que cette garantie n'expoſeroit l'Etat à aucune eſpèce de riſque.

Art. II.

Emploi des fonds de la banque nationale.

On a vu que le capital de la banque nationale ſe monteroit à 150 millions.

La banque auroit la faculté de délivrer des billets de caiſſe juſque'à la concurrence de 240 millions.

C'eſt donc en tout 390 millions dont la banque nationale auroit le diſpoſition ; mais dans cette ſomme ſont compris les 70 millions qui ont été prêtés à l'Etat en 1787 : ainſi, c'eſt 320 millions ſeulement dont il eſt néceſſaire d'indiquer l'emploi.

Voici

Voici mon idée à cet égard.

170 millions ſeroient avancés à l'Etat contre des aſſignations ou reſcriptions ſur le produit d'un recouvrement certain, ainſi qu'il ſera expliqué dans la ſuite.

80 millions ſeroient deſtinés aux eſcomptes des lettres-de-change de commerce.

70 millions ſeroient deſtinés aux fonds de caiſſe qui devroient avoir lieu en numéraire effectif.

---

320 millions.

En tout, comme on voit, 320 millions, ſomme égale préciſément aux fonds de commerce & aux billets de la banque en circulation.

Art. III.

Comment l'Etat ne courroit aucun riſque, en ſe portant caution des 240 millions de billets de caiſſe en circulation.

On l'apperçoit d'un coup-d'œil.

Les avances que la Banque nationale s'obligeroit de faire à l'Etat, contre des reſcriptions ou aſſignations ſur les deniers publics, ſe monteroient, comme on vient de l'indiquer, à 170 millions.

Le Tréſor-Royal eſt dépoſitaire depuis le commencement de l'année 1787, d'un capital de 70 millions appartenant aux Actionnaires, ci 70 millions.

En tout 240 millions, ſomme équivalente à celle des billets de caiſſe en circulation ; ainſi, la Nation, en ſe portant caution de ces billets, garantiroit uniquement ſa propre dette.

ART. IV.

Avantages que les Finances de l'Etat tireroient des diſpoſitions qu'on propoſe.

On exigeroit deux conditions de la banque nationale.

L'une, que l'intérêt du capital de 70 millions, entre les mains du Roi depuis l'année 1787, ſeroit réduit de cinq, à quatre pour cent.

L'autre, que les avances faites à la finance, en billets de caiſſe, & ſur des reſcriptions payables en 1791, ſeroient fixées à l'intérêt de trois pour cent par an.

Ainſi, indépendamment d'une réduction ſur l'intérêt des 70 millions, dont la caiſſe d'eſcompte eſt créancière depuis 1787, l'Etat obtiendroit un ſecours de 170 millions à un très-petit intérêt, & cela dans un temps où, de toute autre manière, il ne pourroit trouver une foible portion de cette ſomme, même en ſe déterminant aux plus grands ſacrifices.

ART. V.

Accroiſſement de ſecours pour le Commerce.

LES fonds employés dans ce moment par la caiſſe d'eſcompte, en lettres-de-change de la banque & du commerce, ne ſe montent qu'à 46 millions.

On a propoſé, comme on l'a vu, de deſtiner à ces lettres-de-change un capital de 80 millions; ainſi, du moment que vous auriez donné votre approbation au projet général dont il eſt ici queſtion, on procureroit à la Banque, au Commerce du Royaume, & aux entrepriſes utiles, de nouveaux ſecours qui lui ſont très-néceſſaires. Il y a ſur-tout pluſieurs maiſons gênées par les avances qu'elles ont faites ſur des fonds publics, & qui ne pouvant ſe rembourſer par la vente de ces fonds, faute d'acheteurs à des prix tolérables, ſe trouvent en ce moment dans un pénible embarras. D'autres ayant compté ſur des rembourſemens qui ont été ſuſpendus au commencement d'Août 1788, mériteroient d'obtenir des ſecours, en attendant qu'on puiſſe prendre, à l'égard des effets dont ils ſont propriétaires, un arrangement propre à relever leur valeur, & à en faciliter la négociation. On

ne peut donc douter qu'un accroiſſement d'eſcompte en faveur du Commerce ne produiſit le plus grand bien.

Art. VI.

Aſſignations ou reſcriptions qui ſeront délivrées à la Banque nationale contre ſes avances.

Il importe à la confiance publique, il importe aux principes de fidélité parfaite qui doivent être la règle de conduite d'une Nation, que les aſſignations ou reſcriptions ſur leſquelles la Banque nationale fera des avances au Gouvernement, ſoient dirigées non-ſeulement ſur un recouvrement réel, mais encore ſur un recouvrement dont le produit ne ſoit ni engagé par d'autres aſſignats, ni néceſſaire même aux dépenſes fixes de l'Etat.

Je vous propoſerois donc, Meſſieurs, d'inſtituer un Receveur particulier, entre les mains duquel ſeroient verſés tous les fonds extraordinaires qui proviendront, ſoit de la contribution patriotique, ſoit des biens-fonds du Domaine royal & du Clergé, dont la vente ſeroit déterminée, ſoit enfin de la partie des droits attachés à ces deux propriétés, & dont l'aliénation ou le rachat ſeroit pareillement preſcrit.

Ces recouvremens extraordinaires exigent, pour le bon ordre, une Tréſorerie particulière, & je vous propoſerois d'autoriſer les Adminiſtrateurs du Tréſor royal, ou tels Commiſſaires que vous jugeriez plus convenables, à tirer des reſcriptions ſur le Receveur dont j'ai fait mention, & auquel on pourroit donner le nom de *Receveur de l'extraordinaire*. Ces reſcriptions, égales en ſomme à l'avance qui ſeroit fournie par la Banque nationale, devroient porter ſur les deniers extraordinaires qui ſeront perçus, à commencer du premier Janvier 1791. Et comme il convient que ces reſcriptions puiſſent au beſoin être négociées par la Banque nationale, il ſeroit néceſſaire de leur donner un terme fixe; & je propoſerois qu'elles fuſſent diviſées, à raiſon de dix millions par mois, à commencer de Janvier 1791, juſques en Mai 1792; ce qui feroit en tout 170 millions.

On ne peut guère douter que le produit des deux derniers tiers de la Contribution patriotique, réunis aux autres recouvremens qui naîtront de vos diſpoſitions connues à l'égard des biens du Domaine & du Clergé, ne ſoient plus que ſuffiſans pour répondre à l'avance de la Banque nationale. Mais il eſt eſt eſſentiel, Meſſieurs,

pour le crédit, qu'une commiſſion de votre choix, s'occupe activement & ſans retard de manifeſter & de faire valoir ces diverſes reſſources. Cependant, comme il ne faut aucune eſpèce d'incertitude ſur la ponctualité d'un engagement à terme fixe, il conviendroit que vous priſſiez la réſolution de pourvoir, par un emprunt, au ſupplément de fonds que pourroit exiger l'acquit régulier des reſcriptions fournies ſur le Receveur de l'*extraordinaire*.

Il y a toute apparence qu'il ne ſera pas néceſſaire d'y recourir, mais s'il le falloit, pour une portion du rembourſement promis à la banque nationale, l'état très-vraiſemblable du crédit en 1791 vous donneroit le moyen d'y réuſſir à des conditions modérées.

Je crois prudent de réſerver en entier, pour les beſoins de 1790, tous les fonds qui ſeront verſés au Receveur de l'*extraordinaire*, pendant le cours de l'année prochaine. Que ſi cependant il y avoit un ſuperflu, il ſeroit également appliqué à la libération de la dette de l'Etat envers la Banque nationale.

ART. VII.

Calcul sur le profit des actions.

On exige des Actionnaires, comme on l'a vu, un prêt de 170 millions, à trois pour cent ; on demande que l'intérêt du dépôt de 70 millions entre les mains du Roi depuis 1787, soit réduit de 5 à 4 pour cent ; on veut de plus que la Banque nationale ait en numéraire réel un capital oisif de 70 millions. Voilà beaucoup d'exigeances ; il est donc nécessaire de montrer qu'avec ces conditions remplies, le bénéfice des actions sera suffisant. En voici le calcul très-simple.

Rappelons-nous que le capital de la banque nationale sera de 150 millions, savoir :

70 millions ; le dépôt fait au Trésor-Royal en 1787.

30 millions placés actuellemnnt dans le commerce de la caisse d'escompte.

50 millions ; supplément de fonds qui résultera du produit des nouvelles actions.

150 millions.

En tout. . . . . . 150,000,000 liv.

Il faut ajouter à cette somme

De l'autre part.	150,000,000 liv.
les billets de caiſſe dont elle ſe ſervira comme argent, & qui ſeroient fixés à	240,000,000
Total.	390,000,000 liv.

Réſumons maintenant l'emploi & le produit annuel de cette ſomme.

70 millions deſtinés à un fonds de caiſſe habituel en numéraire effectif ne produira rien, ci	0,000,000
70 millions, le dépôt entre les mains du Roi depuis 1787, produiront annuellement, à quatre pour cent.	2,800,000
170 millions, avances aux Finances de l'Etat contre des valeurs à terme, produiront, à trois pour cent	5,100,000
80 millions employés à l'eſcompte des lettres-de-change du commerce à quatre pour cent.	3,200,000
Total.	11,100,000 liv.

Il faut en déduire, pour les

Ci-contre, ...	11,100,000 liv.
frais de manutention de la Banque nationale & pour les pertes inévitables.	600,000
Reſtera par an.	10,500,000 liv.

Leſquels 10,500,000 livres feroient préciſément l'intérêt à ſept pour cent du fonds capital de la banque nationale, puiſque nous avons montré que ce fonds capital ſeroit de 150 millions.

Un tel intérêt paroîtra ſuffiſant, mais on ne l'eſtimera pas trop fort, ſi l'on fait attention qu'il eſt ici queſtion d'une affaire de commerce à laquelle des peines d'adminiſtration & des haſards ſont attachés. D'ailleurs, on doit conſidérer qu'aujourd'hui l'Etat ne trouveroit d'aucune manière une telle ſomme, même à cet intérêt, il faudra donc être fort content ſi, à l'abri d'un bénéfice modéré aſſuré aux actions de la Banque nationale, l'Etat ſe procure 170 millions à 5 pour cent, & une réduction d'un cinquième ſur l'intérêt du dépôt de 70 millions entre les mains du Roi depuis 1787.

Il eſt important de faire obſerver que cet intérêt de ſept pour cent, aſſuré, ſelon le calcul ci-deſſus, au capital des actions, eſt cependant ſuſceptible d'accroiſſement & de diminution.

Il eſt ſuſceptible d'accroiſſement, parce qu'indépendamment des deux cent-quarante millions de billets que la Banque nationale auroit en circulation, elle tiendroit la caiſſe de toutes les perſonnes qui la choiſiroient librement pour dépoſitaire. C'eſt aujourd'hui un dés bénéfices de la Caiſſe d'eſcompte, & ce bénéfice ne conſiſte pas dans aucune rétribution qui lui ſoit accordée pour ce genre de ſervice, mais dans les jouiſſances de fonds qui réſultent néceſſairement d'une pareille manutention ; & comme la Banque nationale réuniroit toutes les conditions propres à fonder la confiance la plus étendue & la plus complète, il eſt naturel de préſumer qu'inſenſiblement toutes les perſonnes qui ont un mouvement d'argent, toutes celles qui chercheroient un dépoſitaire aſſuré pendant leur abſence ; enfin, d'autres particuliers encore, par différens motifs, donneroient leurs fonds en garde à un caiſſier auſſi poſitivement ſûr & fidèle que la Banque nationale.

Ce n'eſt pas tout ; la Banque nationale devroit pareillement ſervir de caiſſier au Tréſor-Royal & au Receveur de l'extraordinaire qu'on vous a propoſé d'inſtituer, & en général aux différens Receveurs & Payeurs de deniers publics. Mais on propoſeroit à l'Aſſemblée Nationale, de valider par

un Décret formel une des dispositions constitutives de la Caisse d'escompte actuelle ; c'est de ne payer jamais pour le compte d'aucun particulier, d'aucune compagnie, un seul denier au-delà de leurs fonds en dépôt ; ainsi les relations étendues de la Banque nationale ne l'exposeroient jamais à la moindre perte, & lui procureroient seulement un bénéfice quelconque, provenant des jouissances de fonds. L'on doit observer que ces jouissances, ne fussent-elles que de 20 millions (& la caisse seule du Trésor-Royal les procureroit dans les temps ordinaires), il en résulteroit un bénéfice équivalent au moins à demi pour cent d'intérêt sur le capital des actions.

Enfin, la Banque nationale une fois reconnue comme le meilleur de tous les dépositaires, vous ne trouveriez probablement aucune difficulté à ordonner qu'à l'avenir les dépôts judiciaires fussent placés entre ses mains ; & peut-être qu'en faveur uniquement de ces dépôts forcés, il seroit convenable de s'écarter de la règle générale, & d'imposer à la Banque nationale l'obligation de bonifier, sur cette partie de fonds, un intérêt d'un quart pour cent par mois révolu. Ce seroit un avantage essentiel pour les dépositaires de ce genre, & dont, jusqu'à présent, ils n'ont jamais pu jouir, puisque

leurs deniers reſtoient ſans produit pendant toute la durée du ſéqueſtre.

Le bénéfice des jouiſſances de fonds pour la Banque nationale ne pourroit avoir lieu que ſucceſſivement ; car juſqu'à l'époque où les payemens en argent & à bureau ouvert, pourroient être établis, il conviendroit de conſerver dans la Banque une ſomme de billets de caiſſe, préciſément égale à la ſomme totale des dépôts. Ce ſeroit aſſez faire que de diminuer par ce moyen, & peut-être conſidérablement, la ſomme des billets en circulation.

On a calculé, à quatre pour cent par an, le bénéfice que la Banque nationale retireroit de la partie de ſes fonds, appliquée aux eſcomptes des lettres-de-change de commerce ; mais il lui ſeroit permis, comme aujourd'hui, de fixer le prix des eſcomptes à quatre & demi pour cent, lorſque le terme des lettres-de-change excéderoit deux mois, & même à cinq lorſque les avances de la Banque nationale auroient lieu ſur des effets de quatre à ſix mois, avec nantiſſement.

En total, il n'y a nul doute que les actions de la Banque ne deviennent un placement d'argent fort avantageux ; mais leur bénéfice, bien loin

d'être pris ſur la fortune de l'Etat, ſe conciliera parfaitement avec l'avantage de la Nation.

Une objection importante, relative aux bénéfices des actions de la Banque nationale, ſe préſentera ſans doute à l'eſprit, & il eſt important de la réſoudre. Ce bénéfice doit repoſer ſur la certitude d'avoir des avances à faire au Gouvernement, puiſque, ſans une telle condition, la Banque nationale ne trouveroit pas l'emploi d'une ſomme de 240 millions en billets de caiſſe, & que cependant le bénéfice de ſes Actionnaires eſt calculé ſur une pareille ſuppoſition.

Il eſt sûr que le placement d'une ſomme de 240 millions en effets de commerce, ſeroit très-difficile; & en y deſtinant 80 millions, comme je l'ai propoſé, c'eſt peut-être aſſez dans les temps ordinaires. Mais il eſt une manière très-ſimple d'aſſurer un emploi permanent aux fonds diſponibles de la Banque nationale; il ſuffiroit de lui promettre qu'après le rembourſement de ſon avance extraordinaire, elle ſeroit chargée du ſervice courant des anticipations, & qu'elle en ſeroit même chargée ſeule, de manière qu'il n'y auroit plus d'autre agent de ces négociations. Voilà un moyen très-ſimple d'occuper les fonds dont la Banque nationale pourra diſpoſer, & l'Etat y gagneroit beau-

coup, puiſqu'il auroit à trois pour cent des avance qui lui coûtent plus de ſix aujourd'hui.

La Banque nationale, lorſqu'elle le deſireroit, pour diminuer la maſſe de ſes billets de caiſſe en circulation, devroit avoir la liberté de négocier les reſcriptions qui lui ſeroient délivrées par le Gouvernement; & le préjudice qui pourroit réſulter pour elle de ces opérations momentanées, devroit lui être bonifié par le Tréſor public. Je crois néanmoins que, paſſé la première année, les chances d'augmentation de profit pour la Banque nationale, ſeront beaucoup plus grandes que les chances de diminution; auſſi ne verrois-je aucun inconvénient à propoſer que l'Aſſemblée Nationale garantît aux actions de la Banque un intérêt de ſix pour cent de leur capital, à condition que la moitié des bénéfices excédans ſept pour cent, appartînt à l'Etat.

On a vu, au reſte, qu'en faiſant le calcul du bénéfice des actions, j'ai compté ſur 70 millions de fonds oiſifs en numéraire réel : cette ſomme comparée à 240 millions de billets de caiſſe, approche du tiers de ce dernier capital; il y a donc toute apparence que le fonds de 70 millions une fois formé, ſuffiroit conſtamment à la circulation des billets de caiſſe; l'expérience prouve cette con-

jecture, & elle n'a souffert d'exception que dans les temps de discrédit général, temps qui ne reviendront pas avec le nouvel ordre des choses, près à se développer, puisque les finances de l'Etat seront au grand jour, puisque l'équilibre entre les revenus & les dépenses fixes sera maintenu constamment, & que toutes les bases du crédit seront indestructibles.

ART. VIII.

Les moyens qui peuvent faciliter la levée des 12,500 actions nouvelles.

Je proposerois d'abord que ces 12,500 actions nouvelles, payables en argent effectif, fussent divisées en demi, & en quarts d'actions, afin de les mettre à la portée d'un plus grand nombre de personnes.

L'action entière étant de 4000 liv. en capital, la demi-action seroit de 2000 livres, & le quart d'action de 1000 livres.

On auroit pour attrait la garantie Nationale d'un intérêt de six pour cent, & la certitude morale d'un intérêt de sept pour cent, susceptible d'amélioration; enfin, ces avantages seroient réunis à la sûreté la plus parfaite.

On ne peut néanmoins, malgré ces encouragemens, espérer de trouver des acquéreurs au prix de 4000 liv. pour l'action entière, tant que le cours des anciennes actions sur la place ne s'élèvera pas; mais on doit s'attendre à une hausse plus ou moins prochaine, si la caisse d'escompte est convertie dans une Banque nationale, conformément au plan que je viens de mettre sous vos yeux.

Le bénéfice qui, à commencer du premier Janvier prochain, seroit dévolu à la Banqne nationale, ne devroit être réparti aux anciennes actions actuellement existantes, qu'en raison de la quotité qui leur seroit revenue, si ces nouvelles actions étoient levées, & le surplus seroit réservé à celles-ci par forme de bénéfice anticipé. Un tel arrangement, qui accroîtroit graduellement l'avantage attaché aux nouvelles actions, assureroit au moins qu'un peu plus tôt ou un peu plus tard on s'empresseroit de les acquérir, & l'on doit remarquer que la disposition proposée ne causeroit aucun préjudice aux anciennes actions, puisque la mise des actions nouvelles étant destinée à composer le fonds mort de la Banque nationale en numéraire effectif, le bénéfice de cette banque sera le même avant ou après la levée des nouvelles actions.

On

On aura encore un moyen de hâter, quand il en sera temps, l'acquisition de ces actions. Il est un grand nombre de personnes qui prennent un juste intérêt au rétablissement entier du crédit & à la reprise des payemens de la Caisse d'escompte, dorénavant la Banque nationale, & l'on feroit peut-être un grand effort pour atteindre à ce but, si l'on étoit sûr d'un succès complet; il seroit donc à propos, en choisissant bien le moment, d'ouvrir une souscription pour les nouvelles actions, laquelle ne seroit valable qu'à l'époque où cette souscription seroit entièrement remplie. Une convention du même genre pourroit encore avoir lieu pour de simples dépôts d'argent; toujours dans la vue de completter entre les mains de la banque nationale un capital en numéraire effectif de 60 à 70 millions.

Enfin, comme c'est moins d'une somme d'argent réel constamment en caisse dont on a besoin, que de la certitude d'en trouver au moment où l'on viendroit en demander à la Banque nationale pour une somme plus forte qu'à l'ordinaire, il seroit possible de faire avec les maisons de Banque & de Commerce, & avec des particuliers, une convention d'après laquelle, au lieu d'une mise effective proportionnée au capital des actions nou-

velles, on s'engageroit ſeulement de remettre à la Banque nationale telle ſomme en argent réel à ſa première réquiſition, ou tant de jours après l'avertiſſement.

Le Tréſor royal, ſitôt que les circonſtances le lui permettront, accroîteroit auſſi de tous ſes efforts le numéraire de la Banque nationale, & contribueroit à la munir des fonds réels néceſſaires pour répondre à ſa circulation en billets.

On dira peut-être que malgré cette réunion de moyens, ſi long-temps que les billets de la caiſſe de la Banque ne ſeront pas tous converſibles en argent à volonté, ils ne ſeront pas en crédit, mais ceux de la Caiſſe d'eſcompte le ſont encore malgré l'obligation où elle s'eſt trouvée de ne payer qu'un à un les billets de 1000 francs; & cependant ces billets n'ont point l'avantage particulier qu'obtiendront ceux de la Banque nationale, celui d'être inſtitués & cautionnés par la Nation.

J'irai plus loin, je ne ſais s'il faut regretter que dans le moment actuel, il n'y ait pas tout-à-coup dans la Banque nationale la ſomme de numéraire effectif néceſſaire pour ouvrir ſans réſerve & ſans diſtinction le payement des billets de caiſſe en circulation; car, dans un temps de

crise & d'alarme, le dirai-je encore, dans un temps de cabale & de passions, il y auroit du risque à ouvrir sans limites le payement des billets de caisse, même en ayant une somme de numéraire effectif, équivalente au quart & au-delà des billets en circulation. Plusieurs motifs, dans les circonstances où nous sommes, engageroient à des demandes d'argent qui épuiseroient la banque nationale en peu de temps, & il est peut-être préférable que toute l'étendue de ses moyens s'établisse dans un moment plus calme, afin qu'on soit solidement à l'abri de toute convulsion nouvelle.

On dit qu'une Banque, au moment où elle ne paie pas ses billets de caisse à bureau ouvert & en argent comptant, doit y être contrainte : cette idée est exagérée ; car puisque le bénéfice de toute espèce de banque publique provient de ce qu'elle a moins de numéraire effectif que de billets en circulation, on peut toujours supposer une affluence de demandes d'argent qui ne lui permetteroit pas d'acquitter de cette manière tous ses billets de caisse à la seule volonté des porteurs. La banque d'Angleterre, plus digne de confiance qu'aucune autre par la protection que lui accorde la Nation entière, a cependant eu des momens de crise

où elle s'eſt vue forcée de retarder ou de prolonger ſes payemens en argent & la confiance publique n'en a point été altérée. Il eſt vrai qu'en Angleterre on verroit avec une indignation générale toute manœuvre qui annonceroit un deſſein d'embarraſſer la banque, un pareil ſentiment s'établira de même en France, ſitôt que nos paſſions ſeront calmées, & qu'il ne reſtera de nos débats qu'un plus grand amour de la Patrie, un plus grand intérêt à ſa force & à ſa proſpérité.

La grande difficulté eſt le moment préſent. La ſomme d'argent que la Caiſſe d'Eſcompte délivre tous les jours, épuiſe ſa caiſſe dans un temps où le numéraire effectif ſemble avoir diſparu, en ſorte que ſi une telle criſe duroit encore long-temps, & qu'aucun moyen quelconque ne pût accroître ſes capitaux en argent, ſa diſtribution journalière d'eſpèces, ou ſeroit interrompue, ou ſeroit au moins diminuée.

Les billets de caiſſe garantis par un Décret national, les billets de caiſſe rembourſables avec certitude en 1791, ne ſeroient pas moins dignes de la plus parfaite confiance, lors même que leur converſion en argent ſeroit momentanément interrompue.

Cependant, s'il devenoit néceſſaire d'en ſoute-

tenir le crédit, on ne manqueroit pas de moyens, ſoit en y attachant un intérêt, ou ſimplement un tirage de primes, & le bas prix auquel reviendroit à l'Etat l'avance de 170 millions, faite par la Banque Nationale, permettroit de faire un ſacrifice momentané, s'il devenoit indiſpenſable, pour encourager la circulation des billets de caiſſe : un ſacrifice également paſſager pourroit de même être propoſé pour exciter l'acquiſition des nouvelles actions ; mais il eſt inutile, & ſeroit peut-être diſconvenable en ce moment de traiter à l'avance toutes ces hypothèſes, & de donner ainſi de la réalité à des ſuppoſitions encore vagues. Un tirage de primes fort ſimple, & le plus attrayant qu'il ſeroit poſſible, me paroîtroit le moyen d'encouragement préférable ; ce ſeroit le ſacrifice auquel on pourroit renoncer le plus promptement, & il faudroit le faire au moment où le payement des billets de caiſſe en argent comptant, & à bureau ouvert, ſeroit ſolidement établi ; & juſques à cette époque un tel ſacrifice même ne ſeroit pas néceſſaire, ſi, à l'aide d'un ſentiment national & patriotique, on vouloit, d'un commun accord, ſoutenir dans le Royaume, ou dans les principales villes de commerce, la circulation des billets de caiſſe.

Au reſte, même en ſuppoſant la Banque Na-

tionale une fois munie d'un capital en numéraire effectif, proportionné à ses billets de caisse en circulation, il ne faut pas se dissimuler que des circonstances pareilles à celles nous où sommes, rendroient absolument nécessaire l'établissement d'une règle ou d'une mesure dans la distribution de cet argent; & je ferai remarquer, à cette occasion, qu'il seroit important d'inviter les Administrateurs ou Commissaires de la Caisse d'Escompte, à prendre en considération les inconvéniens attachés à la forme adoptée dans ce moment pour la répartition journalière d'une certaine quantité d'argent aux porteurs de billets de Caisse; il en résulte un désordre qu'il seroit essentiel de prévenir, & l'on a malheureusement lieu de croire que, dans le nombre des personnes qui augmentent ou qui excitent la foule autour de la Caisse d'Escompte, plusieurs ne voudroient pas avouer leurs motifs.

Tout devient embarrassant, tout devient pénible sans doute, quand le malheur des circonstances a détourné les affaires d'argent de leur cours régulier, mais il ne faut pas se lasser de lutter contre les difficultés; il n'en est aucune au-dessus des moyens qui naîtroient d'une volonté commune, & il ne faudroit qu'un pareil secours pour abréger le passage entre l'état pre-

mier de la banque Nationale & ſa conſiſtance parfaite. Enfin, ſi nous avons beſoin de ſoutenir, d'animer nos eſpérances, conſidérons que cette affaire publique achevée, tout ſera dans le plus grand ordre pour les Finances.

Il n'y a plus d'incertitude raiſonnable ſur l'établiſſement d'un parfait équilibre entre les revenus & les dépenſes fixes; vous en avez pris l'engagement, vous en avez manifeſté les moyens, & vous en trouverez encore d'autres pour établir une Caiſſe d'Amortiſſement, ſuſceptible d'un accroiſſement graduel; & fut-elle petite à ſon début, elle ſuffiroit, en n'empruntant plus, pour élever ſenſiblement le prix des fonds publics. Ce ſera l'objet d'un ſecond Mémoire, où l'arrangement final des finances ſera traité. Mes idées ſont arrêtées à cet égard; mais j'atttends, pour vous en rendre compte, que l'on ſache poſitivement le réſultat des économies que vous avez exigées du Département de la Guerre. Je crois auſſi que, pour ne rien faire à la légère, il eſt important de réunir quelques notions plus certaines ſur le produit de la contribution des Privilégiés, & ſur vos projets, relativement aux biens du Domaine & du Clergé.

Tout prendra, n'en doutons point, une face

nouvelle, dès que trois grandes diſpoſitions, de votre part, ſeront déciſivement terminées.

L'accord évident & parfait entre les revenus & les dépenſes fixes, cette condition eſſentielle d'une confiance durable.

L'établiſſement ſolide des Adminiſtrations Provinciales, cet aide ſi puiſſant pour tout, & pour les Finances, & pour le bonheur des Peuples, & pour la liberté publique.

La reſtaurauration, l'affermiſſemeut d'un Pouvoir exécutif, qui aſſure l'obéiſſance aux Lois, & qui captive ce reſpect, ſi néceſſaire pour maintenir, ſans une action continuelle, la paix & la tranquillité dans un ſi vaſte Royaume.

Tous les biens naîtront de ces trois grandes baſes, ſous la précieuſe ſauve-garde des Aſſemblées Nationales; mais comme au milieu de la confuſion des Finances toutes les idées s'égarent, toutes les eſpérances s'affoibliſſent, il étoit eſſentiel de ſe défendre du déſordre dont nous ſommes menacés; il étoit preſſant de s'aſſurer d s 170 millions abſolument néceſſaires, & pour répondre aux beſoins de cette année, & pour préparer le ſervice de l'année prochaine, & pour arriver au moment où il n'y aura plus de dépenſes qu'en raiſon des revenus certains

de l'État. Ce plan, très-difficile, vous eſt propoſé, & néanmoins on a réſervé comme une reſſource additionnelle le produit des recouvremens extraordinaires qui auront lieu cette année, & l'année prochaine, ſur la contribution patriotique. Je vous propoſerois d'employer les premières rentrées à groſſir les fonds deſtinées aujourd'hui au payement des rentes ſur l'Hôtel-de-Ville. Il ſeroit à ſouhaitet qu'avant le premier Janvier prochain les ſix derniers mois 1788 fuſſent entièrement acquittés, & qu'enſuite on ne laiſsât plus d'arrérages d'un ſémeſtre ſur l'autre. Il faudroit, en ce moment, 35 millions d'extraordinaire pour exécuter ce plan, & j'avois d'abord penſé à prendre tout de ſuite cette ſomme ſur le ſecours extraordinaire de 170 millions, qui ſeroit procuré par la Banque Nationale; mais il eſt convenable de ne pas mettre en circulation à-la-fois une trop grande ſomme de billets de Caiſſe, & il importe auſſi, au milieu de tant de circonſtances contrariantes, de ne ſoumettre à aucun haſard la ponctualité du ſervice courant. Au reſte, on jugera sûrement, avant peu, de l'étendue de la Contribution patriotique de Paris, &, ſelon toute apparence, les rentiers ne perdront rien aux diſpoſitions de prudence que je vous propoſe.

Il y aura encore en reſſource le produit d'une grande partie de l'emprunt de 80 millions, puiſque la ſomme non diſtribuée en ce moment ſe monte à 48 millions; mais vous ſavez, Meſſieurs, que la moitié eſt payable en effets dont le rembourſement eſt ſuſpendu.

On pourra faire auſſi quelqu'uſage de la créance ſur les Américains; l'on eſt en pour-parler d'un commencement de prêt ſur ce gage, & il vous en ſera donné connoiſſance, lorſque les négociations commencées auront acquis plus de conſiſtance. C'eſt de Hollande qu'on donne quelques eſpérances de réuſſite, & ſi vous faites attention, Meſſieurs, à la défaveur des changes, occaſionnée par la réunion combinée de l'étendue de nos beſoins au-dehors & de la rareté du numéraire effectif avec lequel nous pourrions acquitter cette dette, vous ſentirez de quelle importance il ſeroit pour l'Etat de trouver à faire quelques emprunts dans l'Etranger, & je prévois que l'on pourroit être aidé à cet égard par la Banque nationale.

Enfin, Meſſieurs, vous aurez toujours devant vous la perſpective de l'extinction graduelle de 105 millions de rentes viagères, & toutes les autres améliorations que les lumières réunies d'une Nation pourront procurer, à meſure que cette Nation

prendra possession par l'expérience de toutes les les connoissances relatives à l'Administration, & à mesure que la baisse de l'intérêt de l'argent donnera de nouvelles idées, & ouvrira de nouvelles ressources.

Il me reste à répondre à une objection générale, après avoir déja discuté celles qui étoient relatives aux dispositions de détail.

La réputation, dit-on, de la Caisse-d'Escompte est altérée; elle doit peut-être ce malheur à des contrariétés qu'il étoit hors de son pouvoir de prévenir : mais il suffit qu'elle ait souffert dans son crédit, pour qu'on doive desirer de dêtruire cet établissement & de le remplacer par un autre de même genre.

On peut répondre à cette objection : 1°. que le crédit de la Caisse-d'Escompte, tel qu'il existe aujourd'hui, crédit d'habitude en partie n'est pas moins encore très-considérable ; 2°. que le nom de *Banque nationale*, substitué à celui de Caisse-d'Escompte, l'augmentation du nombre des actions, l'accroissement du nombre des Administrateurs, la faculté de perpétuer ou de changer les Gérans actuels par le résultat libre d'une élection générale, les changemens encore qui seront apportés aux statuts constitutionnels & à toutes les dis-

pofitions intérieures de l'établiffement, enfin la furveillance affurée à des Commiffaires nommés par l'Affemblée Nationale; toutes ces circonftances feroient véritablement de la Caiffe-d'Efcompte un établiffement nouveau: on ne pourroit aller plus loin qu'en rembourfant les anciennes actions & en en créant de nouvelles; mais des actions ne peuvent avoir ni mérite ni démérite, & comme elles changent de mains tous les jours, on ne peut fixer fur perfonne la louange ou le blâme que l'on voudroit attribuer aux propriétaires de ces actions.

Il ne feroit pas aifé, d'ailleurs, de rembourfer 70 millions dus par le Roi à ces Actionnaires, fi on vouloit, en les dépouillant de leur propriété, fe montrer jufte envers eux; & cette difficulté deviendroit encore plus grande, fi l'on propofoit de détruire en entier la Caiffe d'efcompte fans aucun remplacement, car il faudroit non-feulement rembourfer d'une manière quelconque le dépôt de 70 millions fait par les Actionnaires, mais on devroit encore acquitter tous les engagemens du Tréfor Royal envers la Caiffe d'efcompte, & qui font partie du gage des billets de caiffe : enfin, foit pour une telle dépenfe, foit pour affurer en entier le fervice de cette année & de l'année prochaine, on auroit à chercher un fecours d'une grande éten-

due, & que l'état préſent dn crédit ne permettroit pas de trouver à des conditions tolérables.

Il ne faut jamais perdre de vue que par le malheur des circonſtances, il y a deux difficultés à vaincre à-la-fois, l'embarras de la Caiſſe d'eſcompte, & la néceſſité d'un ſecours conſidérable pour les finances.

Cette réflexion m'engage à vous retracer en peu de mots les réſultats du projet dont je viens de vous entretenir.

Un ſecours de 170 millions abſolument néceſſaire ſeroit procuré.

Il né coûteroit à l'Etat qu'un intérêt de trois pour cent par an.

A l'époque fixée pour le rembourſement de ces 170 millions, la Banque nationale ſe chargeroit du ſervice des anticipations, pareillement à trois pour cent d'intérêt ſans aucune rétribution, & il en coûte aujourd'hui plus de ſix pour les mêmes négociations.

L'Etat obtiendroit encore une diminution d'un cinquième ſur l'intérêt dont il eſt grevé envers les Actionnaires, en raiſon de leur dépôt de 70 millions fait en 1787 ; ainſi ſes charges annuelles ſe-

roient diminuées par cette condition de 700 mille livres par an.

Le commerce, la banque & les entreprifes utiles recevroient de nouveaux fecours par l'accroiffement e fonds qu'on pourroit deftiner à l'efcompte des billets ou des lettres-de-change.

Un établiffement public qui a rendu de grands fervices aux finances, feroit maintenu; & fes Jntéreffés, qui réuniffent entr'eux un capital de cent millions confié prefqu'en entier à l'Etat, n'auroient à fe plaindre d'aucune injuftice.

Ces avantages feroient achetés par les inconvéniens inféparables d'un accroiffement de billets de caiffe, dont le rembourfement en argent à la volonté des porteurs n'auroit pas lieu tout de fuite, & qui devroit cependant être reçu légalement dans beaucoup de payemens.

Mais ces inconvéniens feroient affoiblis :

1°. Par la garantie nationale donnée à ces billets.

2°. Par les limites appofées à leur fomme totale.

3°. Par l'affignat formel deftiné au rembourfement de l'avance de la Caiffe-d'Efcompte à une époque extrêmement rapprochée.

4°. Par les diverfes précautions prifes pour ac-

célérer le moment où l'on pourroit payer en espèces, & à bureau ouvert, tous les billets de la caisse en circulation.

5°. Par la proposition qui vous est faite d'en soutenir, jusqu'à ce moment-là, le crédit, en y attachant un intérêt ou une loterie de primes, si cet encouragement devenoit nécessaire

Enfin, à tous ces moyens efficaces, il pourra s'en joindre d'autres par la réunion do vos lumières; & quand je n'aurois fait que présenter avec un peu de clarté les points de difficulté, autour desquels chacun peut diriger ses réflexions, je ne croirois pas la peine que j'ai prise absolument inutile.

Vous penserez sûrement, Messieurs, que ce mémoire doit être communiqué à MM. les Actionnaites de la Caisse d'escompte, puisqu'on ne peut traiter sans eux de leurs intérêts & de leur propriété. Vous trouverez d'ailleurs, dans leur Assemblée générale, une réunion de lumières dont vous pourrez tirer de l'utilité dans l'affaire qui est aujourd'hui soumise à votre considération; & attachés comme ils le sont à la chose publique par plusieurs intérêts, ils s'expliqueront, je le crois, avec beaucoup d'impartialité & de patriotisme.

Je ne m'étendrai pas davantage, & j'attendrai de connoître les objections essentielles qui ont pu

m'échapper, ſoit pour les diſcuter enſuite, ſoit pour être éclairé par elles; on peut s'en fier aux lumières préſentes & à l'activité ordinaire de la cenſure, que rien ne ſera négligé. Je crois la critique facile, puiſqu'à mes propres yeux tout ſe reſſent dans ce projet de la déſolante contrariété des circonſtances; mais je ne puis qu'employer mes efforts à en affoiblir les conſéquences, & ſeul je ſuis confident de ce qu'il m'en coûte de peine pour vous propoſer un moyen qui s'écarte des principes généraux d'adminiſtration, dont l'obſervation ſévère m'a ſeule attaché juſques à preſent au maniement des affaires publiques. Auſſi je crois me ſoumettre à l'un des plus grands ſacrifices, en ſoignant même à ce prix l'intérêt de l'Etat.

Je demande cependant, Meſſieurs, qu'après avoir fait part ſans aucune réſerve de toutes mes réflexions, on conſidère leur réſultat comme une ſimple opinion, comme une ſimple préférence de ma part. Examinez, approfondiſſez par vous-mêmes une ſi importante queſtion; aidez-vous, je vous prie, de la comparaiſon & des lumières de tous ceux que vous jugerez à propos de conſulter, car je n'accepterois point que vous vous en rapportaſſiez à moi par un ſentiment de confiance; je n'ai point décliné cette forme pour la

contribution

contribution patriotique, parce que tout étoit ſimple dans une pareille affaire; mais quand il s'agit d'une diſpoſition auſſi grave que compliquée, d'une diſpoſition ſuſceptible d'interprétations diverſes; enfin quand toutes ſortes de motifs, toutes ſortes d'intérêts & de paſſions viennent ſe mêler à préſent au jugement qu'on porte des opérations de finance, je ne dois pas reſter ſeul à répondre du ſuccès ou des évènemens : c'eſt aſſez de vivre d'inquiétudes pour étudier, pour chercher, pour trouver le mieux; c'eſt aſſez d'uſer toutes les facultés de ſa penſée, toute la puiſſance de ſon ame, pour prévenir, pour éloigner, pour adoucir les malheurs de tout genre, dont j'apperçois à chaque inſtant le ſpectacle autour de la grande adminiſtration qui m'eſt confiée; c'eſt aſſez, je le puis dire, d'aller en dépériſſant ſous l'immenſe fardeau dont je ſuis chargé, & de le ſoutenir ſans un moment de relâche, ſans une minute de diſtraction; enfin c'eſt aſſez d'avoir à ſe livrer à tant de peines par la ſeule loi d'un dévouement libre à vos intérêts. Je crois qu'il eſt de toute juſtice, Meſſieurs, que vous vous aſſociez à cette tâche, & que vous le faſſiez, comme je vous en prie, ſimplement & généreuſement, & de la manière qui convient aux Repréſentans d'une grande Nation, près deſquels on ne verroit

4140

jamais aborder, sans douleur, aucune considération, aucune politique particulière, tant est superbe, auguste & supérieur à tout, l'éminent intérêt qui vous rassemble.

Pardonnez, Messieurs, si en vous parlant d'affaires, j'y mêle souvent les sentimens de mon cœur; elles seroient insupportables ces affaires, si rien de moral, si rien de sensible ne pouvoit s'y réunir: & quel Citoyen ne seroit animé, quel homme ne seroit aggrandi par la contemplation du but auquel vous desirez d'arriver; vous ne rejetterez donc point l'hommage que l'on se plaît à vous rendre de ses sentimens, de ses vœux & de ses pensées, & ce seroit avec peine que je me soumettrois, si vous le vouliez, au sacrifice de tous les mouvemens de mon cœur, & que je me réduirois à vous offrir, en tout temps, le langage de la simple raison; mais cette raison n'est jamais complète lorsque le sentiment en est absolument séparé, parce que lui seul peut recueillir une infinité de vues qui échappent, même dans les affaires, aux efforts & aux atteintes de l'esprit.